



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40085

Numéro SIREN : 487 661 654

Nom ou dénomination : GROUPE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2013 sous le numéro de dépôt 4948

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY  
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2  
TEL 02 98 43 31 31

DELSOL AVOCATS  
4 bis rue du Colonel Moll  
75017 Paris 17

V/REF : HLD/SP  
N/REF : 2007 B 40085 / 2013-A-4948

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 11/12/2013, les actes suivants :

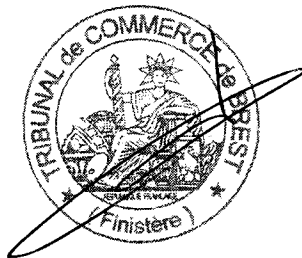
Rapport du commissaire aux apports en date du 10/12/2013  
- sur la valeur des apports.

Concernant la société

GROUPE TELEGRAMME  
Société par actions simplifiée  
7 Voie d'Accès au Port  
29600 Morlaix

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4948 le 11/12/2013  
R.C.S. BREST 487 661 654 (2007 B 40085)

Fait à BREST le 11/12/2013,  
LE GREFFIER





20131A/6968

11 DEC. 2013

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

**GROUPE TELEGRAMME  
SAS au capital de 11.864.261,60 €  
7 voie d'accès au port – 29600 MORLAIX  
RCS Brest B 487 661 654**

**APPORT EN NATURE CONSTITUE  
D' ACTIONS DE LA SAS REGIONSJOB  
SAS au capital de 168.672 €  
20 rue Jules Vallès Le Moulin du Comte – 35000 RENNES  
RCS Rennes B 428 843 130**

**DEVANT ETRE CONSENTI  
par  
MONSIEUR ROLAND TRESCA  
14 rue de Bertrand – 35000 RENNES**

**MONSIEUR JEROME ARMBRUSTER  
10 rue Louis Labbé – 35132 VEZIN LE COQUET**

**MADAME GWENAELLE HERVE  
Montchoix – 35850 ROMILLE**

**Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 20 décembre 2013**

JACQUES PARENT  
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE  
VERSAILLES

C/O ACCOMPLYS  
3 rue Copernic – 75116 PARIS  
TEL. : 01 79 97 80 40  
jacques.parent@accomplys.fr

[www.accomplys.com](http://www.accomplys.com) - [contact@accomplys.fr](mailto:contact@accomplys.fr)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE CONSENTIS  
PAR MONSIEUR ROLAND TRESCA,  
MONSIEUR JEROME ARMBRUSTER  
ET MADAME GWENAELLE HERVE**

**A LA SOCIETE GROUPE TELEGRAMME SAS**

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Brest en date du 18 novembre 2013 concernant l'apport en nature constitué de 7.594 (sept mille cinq cent quatre vingt quatorze) actions de la société REGIONSJOB SAS (« la Société ») devant être effectué par Monsieur Roland TRESCA, Monsieur Jérôme ARMBRUSTER et Madame Gwenaëlle HERVE (« les Apporteurs ») à la société GROUPE TELEGRAMME SAS (« la Bénéficiaire »), j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

La valeur des biens apportés a été arrêtée dans le projet de traité d'apport signé par les parties. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

A aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

## **1 Présentation de l'opération et description des apports**

### **Contexte de l'opération**

Dans le cadre de la restructuration de l'organisation du Groupe Télégramme et de la volonté d'associer les cadres dirigeants, il est envisagé l'apport par Monsieur Roland TRESCA, Monsieur Jérôme ARMBRUSTER et Madame Gwenaëlle HERVE de l'intégralité des actions de la Société qu'ils détiennent en propre et représentant 0,72% du capital social à la société GROUPE TELEGRAMME SAS.



### **Société dont les titres sont apportés**

La société REGIONSJOB est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 168.672 euros divisé en 1.054.200 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros, entièrement libéré.

Ces actions sont réparties en trois catégories définies à l'article 12 bis des statuts :

- *Associés « A », titulaires des actions de catégorie « A », dont Monsieur Roland TRESKA*
- *Associés « B », titulaires des actions de catégorie « B », dont Monsieur Jérôme ARMBRUSTER et Madame Gwenaëlle HERVE*
- *Associés « C », titulaires des actions de catégorie « C ».*

*Les actions de ces trois catégories sont et seront équivalentes en droits et obligations, sous les seules exceptions prévues par les statuts de la société REGIONSJOB. Le régime préférentiel accordé aux différents associés des catégories « A », « B » et « C » est défini par l'article 14 (« Cession et transmission des actions ») et l'article 16 (« Le conseil d'administration ») desdits statuts de la société REGIONSJOB.*

*L'article 14 des statuts prévoit que, seules les cessions d'actions entre associés sont libres. Toutes autres cessions au profit de tiers étrangers à la société ou au profit du conjoint, ascendants ou descendants d'un associé, sont soumises à l'agrément du Conseil d'administration, statuant à la majorité.*

Son siège social est situé 20 rue Jules Vallès, Le Moulin du Centre à Rennes (35000). Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 843 130.

La société REGIONSJOB SAS a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts :

- *la prestation de tous services aux particuliers, entreprises, commerçants, artisans, administrations et professions libérales, dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, de l'Internet et des systèmes d'information en général et des ressources humaines ;*
- *le conseil et l'assistance, en matière de ressources humaines, de recherche d'emploi, de recrutement, de recherche et de sélection de personnel au moyen d'outils de gestion et d'exploitation de base de données sur Internet, à destination de tout public ;*
- *l'enseignement, la formation professionnelle, sous toutes leurs formes et sur tous supports à destination du public ;*
- *la vente d'espace publicitaire sous toutes ses formes ;*
- *la conception, la réalisation, l'administration et l'édition de sites Internet ;*
- *toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.*

Elle est représentée par Monsieur Roland TRESKA, Président.



### **Société bénéficiaire**

La société GROUPE TELEGRAMME est une Société par Actions Simplifiée au capital de 11.864.261,60 euros divisé en 106.693 actions d'une valeur nominale de 111,20 euros chacune, entièrement libéré.

Ces actions sont réparties en deux catégories définies à l'article 6 des statuts :

- actions ordinaires, au nombre de 86.183 actions ;
- actions de préférence de catégorie P, au nombre de 20.510 actions.

*Conformément à l'article 11 (« Droits et obligations attachés à l'action ») des statuts de la société GROUPE TELEGRAMME, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Toutefois, les actions de préférence dites « de catégorie P » sont des actions sans droit de vote bénéficiant d'un dividende prioritaire dans les conditions précisées à l'article 28 desdits statuts.*

*Au titre de l'article 7 (« Augmentation de capital ») desdits statuts, le capital social peut être augmenté par l'émission d'actions nouvelles, autres que celles existantes ou par élévation du montant du nominal des actions existantes. S'agissant des actions nouvelles, elles peuvent être libérées en numéraire soit par compensation avec des créances liquides et exigible sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, soit par apport en nature. Ce même article prévoit que pour soumettre un projet d'augmentation de capital à la collectivité des associés, le Président doit au préalable recueillir l'accord du Conseil de Surveillance.*

Son siège social est situé 7 voie d'accès au port à Morlaix (29600). Elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 487 661 654.

La société GROUPE TELEGRAMME SAS a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts :

- *La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et personnes morales de toutes formes juridiques, plus particulièrement dans la société éditrice du journal quotidien Le Groupe Télégramme Medias, ainsi que dans toute société ayant pour objet l'édition et la publication de journaux et périodiques, le traitement et la diffusion de l'information sur tout support et par tout moyen, la promotion, la publicité et la communication,*
- *L'animation des entreprises auxquelles elle est intéressée notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ; la mise à disposition de moyens et personnels de direction, technique, administratif et commercial ; toutes prestations de services en matière financière, administrative, technique ou commerciale,*
- *Ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à cet objet directement ou indirectement.*

Elle est représentée par Monsieur Edouard COUDURIER, Président.



### **Lien entre les parties et la société dont les titres sont apportés**

La société REGIONSJOB est détenue à hauteur de 86,87% (915.870 actions) par la société GROUPE TELEGRAMME DEVELOPPEMENT, elle-même détenue intégralement par la société GROUPE TELEGRAMME MEDIAS, elle-même détenue majoritairement par la bénéficiaire.

*Monsieur Roland TRESCA est Président et administrateur de la société REGIONSJOB. Il est également salarié de la Société Bénéficiaire en qualité de directeur général adjoint. Monsieur Jérôme ARMBRUSTER est également administrateur de la société REGIONSJOB.*

### **Description et évaluation des apports**

L'apport consiste en 7.594 (sept mille cinq cent quatre vingt quatorze) actions de la société REGIONSJOB, représentant 0,72% du capital social de cette dernière, détenues par

- ✎ Monsieur Roland TRESCA à hauteur de 2.253 actions « A »,
- ✎ Monsieur Jérôme ARMBRUSTER à hauteur de 4.375 actions « B »,
- ✎ Madame Gwenaëlle HERVE à hauteur de 966 actions « B ».

Pour déterminer la valeur de marché des actions de la société REGIONSJOB, et ainsi la parité d'échange, les parties au Traité sont convenues d'appliquer la méthode définie à l'article 5 du Protocole d'accord du 14 juin 2007 ; ce dernier a été signé notamment par les trois apporteurs de la présente opération et la société GROUPE TELEGRAMME DEVELOPPEMENT (anciennement BRETAGNE MULTIMEDIA) précitée.

La formule ainsi mise en œuvre est la suivante : *la valorisation de 100% des titres de la SOCIETE [REGIONSJOB] déterminée par convention entre les parties sur la base de 7 fois le bénéfice annuel net après impôt moyen des trois derniers exercices fiscaux (avec un coefficient de 1 pour l'année n-2, de 2 pour l'année n-1 et de 3 pour l'année n), auquel s'ajoutera la trésorerie nette au 31 décembre du dernier exercice [...] Pour le calcul du bénéfice annuel net avant impôt des exercices considérés et de la trésorerie nette au 31 décembre, il sera pris en compte le bénéfice et la trésorerie nette de la SOCIETE plus le bénéfice et la trésorerie nette des filiales au prorata de la participation détenue dans ses filiales.*

Les parties sont ainsi convenues de valoriser 0,72% des actions de la société REGIONSJOB à 321.349,41 euros, soit environ 42,32 euros par action.

Pour la rémunération de l'apport, les parties sont convenues de valoriser la société GROUPE TELEGRAMME à 298 euros par action.

Cet apport sera ainsi rémunéré par l'émission de 1.077 actions ordinaires de la société GROUPE TELEGRAMME de valeur nominale 111,20 euros chacune soit :

- ✎ 319 actions ordinaires au profit de Monsieur Roland TRESCA,
- ✎ 621 actions ordinaires au profit de Monsieur Jérôme ARMBRUSTER,



- 137 actions ordinaires au profit de Madame Gwenaëlle HERVE.

La Bénéficiaire augmentera ainsi son capital de 119.762,40 euros (cent dix neuf mille sept cent soixante deux euros et quarante centimes).

Cette augmentation de capital entraînera l'apparition d'une soulte, à hauteur d'un montant de 403,41 euros, répartie de la manière suivante :

- 276,45 euros de la part de GROUPE TELEGRAMME à Roland TRESKA.
- 75,48 euros de la part de GROUPE TELEGRAMME à Jérôme ARMBRUSTER,
- 51,47 euros de la part de GROUPE TELEGRAMME à Gwenaëlle HERVE.

La différence entre la valeur des apports, diminuée de la soulte, et l'augmentation de capital de la Bénéficiaire, soit 201.183,60 euros constituera une prime d'apport dans les compte de la Bénéficiaire.

## **2 Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports**

### **Diligences effectuées**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur en nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Les travaux auxquels je me suis livré ont porté principalement sur les points suivants :

- je me suis entretenu avec les conseils de l'opération, la direction financière du Groupe et la direction comptable de la société REGIONSJOB ;
- j'ai pris connaissance du projet de traité d'apport en nature;
- j'ai revu les comptes intermédiaires au 30 juin 2013 de la société REGIONSJOB, établis par la société ;
- j'ai obtenu les comptes intermédiaires au 30 juin 2013 de la société PARISJOB, établis par la société ;
- j'ai obtenu les rapports des commissaires aux comptes des trois derniers exercices clos pour les sociétés REGIONSJOB et PARISJOB, les comptes de la société AFTERTWELVE des trois derniers exercices ;
- je me suis assuré de la propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de tout gage ou nantissement s'y rapportant ;



- je me suis assuré que le principe de valorisation des apports à la valeur réelle était conforme aux dispositions du Règlement 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable ;
- j'ai apprécié la valorisation de la société REGIONSJOB retenue par les parties ;
- j'ai pris en compte les données d'exploitation sur l'atterrissage 2013 de la société REGIONSJOB ainsi que ses budgets prévisionnels 2014 et 2015 ;
- j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la direction de la société REGIONSJOB.

### **Appréciation de la valeur des apports**

L'évaluation de la société REGIONSJOB arrêtée entre les parties, eu égard à leurs intérêts communs, repose sur la méthode prévue à l'article 5 du Protocole d'accord du 14 juin 2007 et retranscrite ci-avant.

Il convient de préciser les éléments suivants :

- seules les données relatives à la filiale PARISJOB ont été prises en compte à hauteur de la quote-part de détention, soit 49,99% ;
- la filiale AFTERTWELVE (anciennement REGIONSJOB – REGIONS), détenue à 100%, n'ayant pas eu d'activité au cours des trois derniers exercices clos, ses données chiffrées n'ont pas été retenues dans les calculs de valorisation. Je me suis assuré de la faiblesse de l'impact de ladite société sur la valorisation de la Société ;
- les exercices clos 2010, 2011 et 2012 ont été retenus pour la mise en œuvre des calculs ;
- l'article 5 devait trouver à s'appliquer à compter de 2014.

Je me suis assuré par d'autres méthodes de valorisation, flux futurs de trésorerie et multiples d'Ebitda, que les apports ne sont pas surévalués.



### **Conclusion**

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 321.349,41 euros (trois cent vingt et un mille trois cent quarante neuf euros et quarante et un centimes), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majoré de la soulte et de la prime d'émission.

PARIS, le 10 décembre 2013

Le Commissaire aux apports,

**Jacques PARENT**

11 DEC. 2013

GREFFE TRIB. COM. BREST

AVOCATS ASSOCIÉS  
Partners

Alexis BECQUART \*  
Franck BUFFAUD  
Laurent BUTSTRAËN  
Jean-Philippe DELSOL  
Xavier DELSOL  
Lionel DEVIC \*  
Philippe DUMEZ  
Michel DUQUAIRE  
Pierre-Marie DURADE-REPLAT  
Pierre GOUGÉ \*  
Anne IMBERT  
Emmanuel KAEPELIN  
Frédérique MILOTIC \*  
Amaury NARDONE  
Philippe PACOTTE \*  
Stéphane PERRIN \*  
Nathalie PEYRON \*  
Thomas ROCHE  
Camille ROUSSET  
Frédéric SUBRA  
Paulette TRILLAT

OF COUNSEL

Séverine BRAVARD  
Delphine BRETAGNOLLE  
Alexis CHABERT  
Renaud-Jean CHAUSSADE  
Henri-Louis DELSOL \*  
Anne-Sophie FRANC  
Stéphanie GUILLLOT  
Mathieu LE TACON \*  
Caroline STEPHANE-WACH  
Gilles VERMONT \*

PARIS  
4 bis, rue du Colonel Moll  
75017 PARIS  
Tél : 33 (0)1 53 70 69 69  
Fax : 33 (0)1 53 70 69 60

LYON  
12, quai André Lassagne  
69001 LYON  
Tél : 33 (0)4 72 10 20 30  
Fax : 33 (0)4 72 10 20 31

MARSEILLE  
1, place Félix Baret  
13006 MARSEILLE  
Tél : 33 (0)4 91 04 03 86  
Fax : 33 (0)4 91 54 36 18

www.delsolavocats.com

Avocats aux Barreaux  
de Lyon, Paris (\*).  
Toque Lyon : 794  
Toque Paris : P513

SELARL au capital de 2 125 000 €  
Siège social :  
12, quai André Lassagne  
69001 Lyon  
449 198 050 RCS Lyon  
TVA : FR 31 449 198 050

DELSOL Avocats est membre  
du réseau international PARLEX  
et représenté en Chine  
par ZHONGLUN W&D

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE BREST  
Registre du commerce et des sociétés  
Service du dépôt d'acte  
Madame Chantal ROZEC  
150, rue Ernest HEMINGWAY  
CS 61936  
29219 BREST CEDEX 2

**PAR CHRONOPOST**

Paris, le 10 décembre 2013

**Personne à contacter : Sandrine PERRIER - 01.53.70.69.58**

**Nos Réf. : HLD/SP**

**Objet : Dépôt d'actes RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS - SOCIETE  
GROUPE TELEGRAMME (487 661 654 RCS BREST)**

Chère Madame,

Nous vous prions de bien vouloir ci-joint un exemplaire d'un rapport du commissaire aux apports relatif à la société GROUPE TELEGRAMME.

Conformément aux dispositions légales, ce rapport doit faire l'objet d'un dépôt huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le 12 décembre 2013. **Nous vous remercions en conséquence de bien vouloir établir votre récépissé de dépôt d'actes au plus tard le 12 décembre 2013.**

Vous trouverez ci-joint un chèque d'un montant de **19,07 euros** en règlement du coût de ce dépôt.

N'hésitez pas à me contacter en cas de difficulté.

Dans l'attente de votre récépissé de dépôt d'actes que nous vous remercions d'adresser à DELSOL AVOCATS - Madame Sandrine PERRIER - 4bis rue du Colonel Moll - 75017 PARIS,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Sandrine PERRIER  
Paralégal